

Част I : Данни за представената пратка	I.1. Изпращач Име Адрес Държава		I.2. Референтен номер на сертификата	I.2.a. Местен номер за справка ::		
			I.3. Централна компетентна власт			
			I.4. Местна компетентна власт			
	I.5. Получател Име Адрес Държава		I.6. Номер(а) на съответните сертификати за произход / Номер(а) на придружаващите документи			
	I.7 Страна на произход	ISO код	I.8. Регион на произход	I.9. Държава - дестинация	ISO код	I.10. Регион - дестинация
	I.11 Място на произхода		I.12. Място на дестинацията			
	I.13. Място на товарене		I.14. Дата и време на отпътуването			
	I.15. Транспортно средство Самолет <input type="checkbox"/> Кораб <input type="checkbox"/> Ж.п. вагон <input type="checkbox"/> Пътно МПС <input type="checkbox"/> Друго <input type="checkbox"/>		[bg] null			
	Идентификация.: Номер(а):		I.17. CITES			
	I.18. Животински вид/продукт		I.19. Код на стоката (CN код)		I.20. Брой/количество	
I.21 Температура на продуктите			I.22. Брой опаковки			
I.23. Идентификация на контейнера/Пломба номер			I.24. Вид опаковка			
I.25. Животни сертифицирани като/продукти със сертификат за ::						
Одобрен орган <input type="checkbox"/>		Разплод <input type="checkbox"/>		[bg] Circus/exhibition <input type="checkbox"/>		
Фуражи за животни <input type="checkbox"/>		furtherprocess <input type="checkbox"/>		Човешка консумация <input type="checkbox"/>		
quarantine <input type="checkbox"/>		Регистрирани коне <input type="checkbox"/>		Домашни любимци <input type="checkbox"/>		
Възстановяване на дивеч <input type="checkbox"/>		Техническа употреба <input type="checkbox"/>		Изкуствено възпроизводство <input type="checkbox"/>		
				Угояване <input type="checkbox"/>		
				Фармацевтична употреба <input type="checkbox"/>		
				Клане <input type="checkbox"/>		
I.26. Транзит през 3та страна		[bg] null <input checked="" type="checkbox"/>				
I.28. Идентификация на животните						

Част II: Сертификация/ удостоверение	II. Здравна информация	II.a. Референтен номер на сертификата	II.b. Местен номер за справка:
	<p>II. Attestation de santé animale</p> <p>Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie par la présente que les œufs à couver décrits dans le présent certificat :</p> <p>II.1. Information concernant l'origine</p> <p>II.1.1. Proviennent de (indiquer le nom de l'Etat membre mentionné ci-dessus).</p> <p>II.1.2. Sont originaires d'établissements soumis à un contrôle vétérinaire officiel.</p> <p>II.1.3. Ont été désinfectés à la ferme et pendant l'incubation et ont été disposés sur des plateaux emballés dans des cartons neufs ou des boîtes en plastique lavées et désinfectées.</p> <p>II.2. Information concernant salmonella</p> <p>Proviennent de troupeaux élevés dans une zone où aucune restriction vis-à-vis de la salmonellose aviaire (S. Pullorum et S. Gallinarum) n'est en place et qui ont fait l'objet d'un programme de surveillance sanitaire pour Salmonella conforme à la réglementation communautaire, et :</p> <p>II.2.1. concernant S. Pullorum et S. Gallinarum, sont considérés comme n'étant pas infectés, ou rien de permet de suspecter une infection par ces agents pathogènes ;</p> <p>II.2.2. concernant l'espèce Gallus gallus, l'absence de S. Enteritidis et S. Typhimurium a été démontrée.</p> <p>II.3. Information concernant la maladie de newcastle</p> <p>(1) soit [Proviennent d'un pays où aucune restrictions vis-à-vis de la maladie de Newcastle n'est en place.]</p> <p>(1) ou [Proviennent de troupeaux parentaux élevés dans des fermes, ainsi que de couvoirs, qui ne sont pas situés dans une zone soumise à des restrictions sanitaires en raison de la maladie de Newcastle vélogénique, et qui sont soumis à un programme de dépistage consistant à tester 35 oiseaux par isolement viral, avec résultat négatif pour la maladie de Newcastle vélogénique, en utilisant la méthode référencée dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE. Le programme a commencé à l'entrée en ponte et les tests ultérieurs ont été menés tous les 3 à 4 mois. Au moins 10 échantillons étaient constitués d'oiseaux vivants ou de prélèvements de trachée, poumon, rate, cerveau ou amygdales caecales, tandis que le reste des échantillons (25) étaient des écouvillons trachéaux ou cloacaux ; en cas d'exportation de volailles d'un jour issus d'une lignée de haute valeur génétique (lignée pure, arrières grands parentaux ou grands parentaux), l'ensemble des 35 échantillons étaient constitués d'écouvillons trachéaux ou cloacaux. Pour les test ultérieurs au test initial, les 35 échantillons étaient constitués d'écouvillons trachéaux ou cloacaux.](2)</p> <p>(1) ou [Dans le cas d'une expédition occasionnelle (pas plus d'une fois tous les 6 mois à partir du même troupeau), proviennent de troupeaux parentaux élevés dans des fermes, ainsi que de couvoirs, qui ne sont pas situés dans une zone soumise à des restrictions sanitaires en raison de la maladie de Newcastle vélogénique. 35 oiseaux ont été testés par isolement viral, avec résultat négatif pour la maladie de Newcastle vélogénique, en utilisant la méthode référencée dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE, au cours des 6 semaines précédant l'exportation. Au moins 10 échantillons étaient constitués d'oiseaux vivants ou de prélèvements de trachée, poumon, rate, cerveau ou amygdales caecales, tandis que le reste des échantillons (25) étaient des écouvillons trachéaux ou cloacaux ; en cas d'exportation de volailles d'un jour issus d'une lignée de haute valeur génétique (lignée pure, arrières grands parentaux ou grands parentaux), l'ensemble des 35 échantillons étaient constitués d'écouvillons trachéaux ou cloacaux.](2)</p> <p>II.4. Information concernant l'influenza aviaire</p> <p>II.4.1. Proviennent de troupeaux parentaux élevés dans des fermes situées dans une zone qui n'est pas soumise à des restrictions sanitaires en raison de l'influenza aviaire, quel que soit le sous type viral ;</p> <p>II.4.2. Proviennent de troupeaux parentaux élevés dans des fermes où :</p> <p>(1) soit [au moins 59 prélèvements sérologiques ont été effectués et ont été testés avec résultat négatif par immunodiffusion en gélose ou une méthode référencée dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE pour tous les sous-types de virus de l'influenza aviaire. Les premiers prélèvements ont été effectués à l'entrée en ponte et se sont ensuite poursuivis tous les 3 mois pour l'influenza aviaire. Les analyses ont été conduites dans des laboratoires officiellement accrédités pour tous les sous-types de virus de l'influenza aviaire ;]</p> <p>(1) ou [Dans le cas d'une expédition occasionnelle (pas plus d'une fois tous les 6 mois à partir du même troupeau), au moins 59 prélèvements sérologiques ont été effectués et ont été testés avec résultat négatif par immunodiffusion en gélose ou une méthode référencée dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE pour tous les sous-types de virus de l'influenza aviaire, au cours des 6 semaines précédant l'exportation. Les analyses ont été conduites dans des laboratoires officiellement accrédités pour tous les sous-types de virus de l'influenza aviaire ;]</p> <p>II.4.3. Proviennent de troupeaux parentaux non vaccinés contre l'influenza aviaire.</p> <p>II.5. Information concernant le chargement et l'expédition</p> <p>II.5.1. Sont transportés dans des boîtes en carton neuves et dans des véhicules et/ou conteneurs qui ont été nettoyés et désinfectés avant l'embarquement, conformément aux règles en vigueur dans les réglementations européenne et nationale.</p> <p>II.5.2. Ont été directement transportés dans des véhicules ou conteneurs scellés depuis le couvoir jusqu'au point de sortie du pays et n'ont pas été en contact avec des volailles ne respectant pas les exigences du présent certificat.</p>		
<p>Notes</p> <p>Partie I:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rubrique I.15: Indiquer le Numéro d'immatriculation (wagon, conteneur, ou camion), le numéro de vol (avion) ou le nom (navire). En cas de déchargement et rechargement, l'expéditeur doit en informer le poste d'inspection frontalier à destination. · Rubrique I.19: utiliser le code approprié du système harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes: 04.07. <p>Partie II:</p> <p>(1) Rayer les mentions inutiles.</p> <p>(2) Prélèvement d'échantillons sérologiques dans le cas des Etats membres qui mettent en œuvre une politique non vaccinale vis-à-vis de la maladie de Newcastle (Finlande et Suède).</p>			
<p>Официален ветеринарен лекар или Официален ветеринарен инспектор</p>			
<p>Име (с Главни букви) ::</p> <p>Местна ветеринарна служба:</p> <p>Дата::</p> <p>Печат</p>		<p>Квалификация и титла:</p> <p>No. на съответната местна ветеринарна служба:</p> <p>Подпис::</p>	